



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 novembre 2017
Français
Original: anglais, français
et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Quatre-vingt-quinzième réunion

Genève, 11 décembre 2017

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Comité des forêts et de l'industrie forestière:

décisions sur les questions relatives au Comité
des forêts et de l'industrie forestière

Décision approuvant le programme du travail du sous-programme Bois et foresterie pour 2018–2021

Contexte

1. Lors de sa soixante-quinzième session (Varsovie, 9–13 octobre 2017), le Comité des forêts et de l'industrie forestière a adopté le programme de travail du sous-programme 7 de la Commission économique pour l'Europe (Bois et foresterie) pour la période 2018–2021, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/11 avec les modifications suivantes :

(a) Paragraphe 1. La phrase suivante est ajoutée après «2019» : « Ce programme de travail soutient le programme de travail intégré de la CEE/FAO » ; et

(b) Paragraphe 7. Le mot «volontaire» est ajouté après les mots « La mise en œuvre » et avant les mots « du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte » ;

2. Le Comité Exécutif est invité à approuver le programme de travail, tel qu'il est adopté par le Comité des forêts et de l'industrie forestière.

Projet de décision

3. Le Comité Exécutif approuve par le présent document le programme de travail du sous-programme Bois et foresterie pour la période 2018–2021, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/11 avec les modifications adoptées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière.

